

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN JARDIN FAMILIAL
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE**

DECISION DU MAIRE
N° 2020/20

Le Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal N° 2020/12, du 04 juin 2020, portant délégations consenties à Monsieur François GRECO, Maire de MONTAGNAC – MONTPEZAT, par le Conseil Municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu la décision du maire N° 2020/04 du 02 mars 2020, portant retrait de la convention d'occupation d'un jardin familial (parcelle N°06) avec Mme Anna SABIN ;

Vu, la demande de Monsieur Philippe NOWAK, en date du 15 mai 2020 ;

DECIDE :

Article 1 : de signer une convention d'occupation d'un jardin familial, à titre précaire et révocable avec Monsieur Philippe NOWAK (Rue de l'Eglise à Montagnac – Montpezat). Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 20 €.

La parcelle dévolue d'environ 129 m², porte le numéro : 06 ;

Article 2 : Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible par notification expresse ;

Article 3 : Monsieur le Maire de MONTAGNAC – MONTPEZAT est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision pourra faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE (22-24, rue Breteuil – 13281 MARSEILLE cedex 6). La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 29 juillet 2020

Le Maire
François GRECO



Acte rendu exécutoire :

par sa notification en recommandée avec accusé de réception N°
et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier le 04 Août 2020

Affiché le 13 Août 2020 au